Commune d'EPAGNY METZ-TESSY
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa :
télétransmission en Préfecture le 16 JUIN 2023
publication en ligne le 19 JUIN 2023

DÉCISION DU MAIRE n° 2023 / 32

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande de lavage des vitres et dépoussiérage grandes hauteurs des bâtiments communaux

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

* **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 qui donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire pour la durée de son mandat, tout ou partie de ses fonctions,

* **VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2020 / 44 en date du 26 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget,

* **VU** le Code de la Commande Publique, notamment en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

* **CONSIDÉRANT** la nécessité de disposer d'un accord-cadre à bons de commande pour le lavage des vitres et le dépoussiérage grandes hauteurs des bâtiments communaux :

✓ Durée de l'accord-cadre	12 mois, renouvelable 3 fois,
✓ Montant de l'accord-cadre	Minimum annuel : 20 000.00 € HT
✓ Montant de l'accord-cadre	Maximum annuel : 50 000.00 € HT

DÉCIDE

- Après examen des offres, d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande à la société DHN NETTOYAGE, comme présentant l'offre la plus économiquement avantageuse ;

- La présente décision sera portée à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune ;

- La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion ;

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

- Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Epagny Metz-Tessy, le 13 juin 2023,
Le Maire,

Roland DAVIET.